

LE SPECTATEUR.

Respicere exemplar vitæ morumque.

No. 18.] JEUDI, LE 23 SEPTEMBRE, 1813. [VOL I

MONTREAL.

IMPRIMEUR & PUBLIEUR

PAR

CHARLES B. PASTEUR,

A SON IMPRIMERIE,

RUE ST. JACQUES,

Où il reçoit les nouvelles Souscriptions avec Reconnoissance.

N. B. Le Prix de la Souscription est de QUINZE Chelins par année, payables par moitié, de six mois en six mois et d'AVANCE.

Les frais de Poste seront remboursés par les Souscripteurs.

Les AVERTISSEMENTS seront reçus et insérés dans ce Papier, aux Conditions les plus ordinaires et aux prix les plus modiques.

MOULIN A SCIE A LOUER.

DANS la Seigneurie de Lachenaie, bâti sur la Rivière Lachenaie, qui le Printemps et l'Automne a assez d'eau pour porter des radeaux, le Moulin est un des meilleurs de la Province, a été construit depuis peu, et n'est qu'à une petite distance du Fleuve St. Laurent. On accordera des conditions avantageuses. Il faut s'adresser à l'Imprimeur ou au Souffleur à Lachenaie.

23 Aout. PETER PANGMAN

GABRIEL FRANCHERE.

Il donne avis qu'il possède pour un nombre d'années ces Vergers au pied de la Montagne, connus sous le nom de BELLEVUE, ce levant occupé par Mr. Gabriel Roy, où il vend des POIRES et POMMES franches de la meilleure qualité, à un prix raisonnable par quart et moindre quantité.

Il aura aussi dans la saison du CIDER en tonnes, barriques et quarts, fait à son Pressoir par des ouvriers employés depuis plusieurs années, et reconnus pour faire de bon Cider.

Les personnes qui désireront le favoriser de leur pratique seront assurées d'être bien servies.

Montréal, 7 Sept.

A LOUER.

POUR prendre possession d'ici au premier d'Octobre prochain, subsiste qu'elle sera achevée, une MAISON qui se bâtit actuellement sur le Nouveau Marché, à deux étages outre les mansardes et de bonnes caves, très-propres à un commerce de détail.

S'adresser à Madame Veuve Denis Viger 10 Aout.

VACHE ECARTE'E.

ENCARTE'E il y a environ huit jours, du paturage de Mr. Handly, au bout du Faubourg Québécois, une belle VACHE brune. Elle a de longues cornes, le nez blanc. Il sera donné une récompense à quiconque la ramènera à Mr. Handly. 28 juillet.

A VENDRE à cette Imprimerie, des Formules de CONTRATS DE VENTE, Imprimés.

A VENDRE.

Par MENECLIER & MASSUE.

D RAPS fin et commun de toute couleur, Flanelle assortie de toute couleur, fil blanc assorti, beau coton blanc, Indienne, bazine, corduroy, patrons de veste, coton à chandelle.

ARTICLES MILITAIRES.

Epées, Epauillettes, Ceintures de soie, Eperons à chaînes d'argent.

Dentelle d'or, 500 colliers de cuivre noir à patente, 1000 paires de broches et pingles à nettoyer le grain, Des fusils, une boîte de couvertes à roses.

AUSSI,

1 pipe d'huile d'olive, 2 pipes de bon vin de Port, 1 pipe de l'énérisse, 30 barriques d'huile de loup-marin, 12 quarts de goudron, 50 quarts de harengs, Sardines et allées, Saumon boucané, 4 quarts de raisins, 5 caisses de prunes de France, 300 lbs. de mastic, 1 boucaut de Sucre blanc, 300 lbs. de bon miel, poudre à tirer, plomb à canon, noir de fumée, tabac en torquette, et les livres de piécé suivants:

Formulaire,
L'Am. élevée à Dicu.
Nouveaux,
Cathéchisme.
Pensez-y bien.

Montréal 10 Aout.
No. 37 Rue St. Paul.

(COMMUNICATION.)

Un Sauvage qui n'avoit pas eu de succès dans sa chasse, erroit dans le voisinage d'une plantation située sur les établissemens de derrière de la Virginie; il s'approcha de cette plantation, et voyant le propriétaire assis à la porte, il lui dit qu'il avoit grand faim, et lui demanda un morceau de pain; sur le refus qu'il reçut en réponse, il demanda un verre de bière: même refus; mais je me meurs de soif, reprit le sauvage, donnez moi au moins un peu d'eau. R. rien, chien sauvage, dit le Planteur, tu n'auras rien ici. Il arriva quelques jours après que ce Planteur inhumain, chassant dans un bois avec quelques amis, s'écarta d'eux en suivant une pièce de gibier qu'il ne put joindre, et ne put plus retrouver ses compagnons. Après avoir erré toute la journée, accablé de fatigues, et n'en pouvant plus de faim et de soif, il aperçut une cabane de sauvages; il y courut, et demanda en grâce qu'on le conduisît à la plantation Européenne la plus prochaine. Il est trop tard, lui dit le Sauvage maître de la cabane, pour pouvoir espérer d'y arriver avant la nuit; restez ici, vous y serez le bien venu, et demain il fera jour. Il lui présenta ensuite un morceau de venaison et d'autres rafraichissements

dont il avoit besoin; ensuite ayant étendu plusieurs peaux pour lui faire un lit, il le fit coucher en lui disant de reposer tranquillement, lui promettant de le réveiller le lendemain de bonheure, et de le conduire sur le chemin qu'il devoit faire. La nuit se passa, le Sauvage tint parole à son hôte, et l'accompagna jusqu'à ce qu'il reconnoit les lieux et sa route. Au moment où il alloit s'en séparer, et lui dire adieu, il voit le sauvage s'arrêter, l'envisager, et lui demander: me reconnoistu? Le Planteur frémit en le reconnoissant en ce moment pour le même sauvage qu'il avoit renvoyé autrefois avec tant de dureté. Il avoua en tremblant qu'il reconnoissoit ses traits, et il commença à excuser sa conduite brutale, lorsque le Sauvage l'interrompit et lui dit froidement: quand tu verras un pauvre sauvage mourant de soif, et demandant un verre d'eau, donne-le lui, et ne lui dis plus: part-en, chien sauvage. Après ces avis, il lui souhaita bon voyage et le quitta. Il est inutile de demander le quel de l'Indien ou du Planteur méritoit le nom de Sauvage.

M. Tompson, célèbre Ecrivain Anglois, auteur du Poème des Saisons, n'a pas toujours possédé une fortune digne de son mérite. Dans le tems même que ses ouvrages avoient la plus grande vogue, il étoit réduit aux extrémités les plus désagréables, il avoit été forcé de faire beaucoup de dettes; un de ses créanciers, immédiatement après la publication du Poème dont nous venons de parler, le fit arrêter, dans l'espérance d'être payé par l'Imprimeur, M. Quin, Comédien, apprit le malheur de M. Tompson; il ne le connoissoit que par son Poème, et ne se bornant pas à se plaindre, comme une infinité de gens riches et en état de le secourir, il se rendit chez le Bailiff, où M. Tompson avoit été conduit; il obtint facilement la permission de le voir. Monsieur lui dit-il, je ne crois pas avoir l'honneur d'être connu de vous; mais mon nom est Quin. M. Tompson lui répondit, que quoiqu'il ne le connût pas personnellement, son nom et son mérite ne lui étoient pas étrangers. M. Quin le pria de souper avec lui, et de ne pas trouver mauvais qu'il eût fait apporter quelques plats. Le repas fut gai. Lorsque le dessert fut arrivé; Parlons d'affaires à pré-

sent lui dit le Comédien ; en voici le moment. Vous êtes mon créancier, M. Tomplon ; je vous dois 100 livres sterling, et je viens vous les payer. M. Tomplon prit un air grave, et se plaignit de ce qu'on abusoit de son infortune pour venir l'insulter. Je veux être confondu, reprit M. Quin, si c'est là mon intention ; voici un billet de banque qui vous prouvera ma sincérité. A l'égard de la dette que j'acquitte, voici comment elle a été contractée. J'ai lu l'autre jour votre poème des Saisons ; le plaisir qu'il m'a fait méritoit ma reconnaissance : il m'est venu dans l'idée que puisque j'avois quelques biens en ce monde, je devois faire mon testament, et laisser un petit legs à ceux à qui j'avois des obligations. J'ai en conséquence, légué cent livres sterling à l'auteur du Poème des Saisons. Ce matin j'ai entendu dire que vous étiez dans cette maison, et j'ai imaginé que je pourrois aussi bien me donner le plaisir de vous payer mon legs pendant qu'il vous seroit utile, que de laisser ce soin à mon Exécuteur testamentaire, qui n'auroit peut-être l'occasion de s'en acquitter que quand vous n'en auriez plus besoin. Un présent fait de cette manière, et dans une pareille circonstance ne pouvoit manquer d'être accepté, et il le fut avec beaucoup de reconnaissance.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

On disoit que le Gouvernement avoit rappelé l'Amiral J. B. Warren et qu'il devoit être remplacé par le Lord Keith. Les raisons qu'on donnoit de son rappel étoient la seconde sortie du Com. Rodgers et la permission qu'il avoit accordée aux Ministres Américains de passer en Russie pour négocier la Paix.

On rapportoit que le 10 Juillet le Com. Rodgers étoit sur les côtes de la Norwege, qu'il avoit fait de l'eau à Bergen et qu'il en étoit parti dans l'intention de prendre quelques vaisseaux Anglois sur leur route du Groenland. On ajoutoit qu'il yavoit dans ces environs un vaisseau de ligne Anglois et une Frégate, et on espéroit que le Président éprouveroit le même sort que la Chesapeake. Le 13 on avoit vu passer à Yarmouth, deux Frégates qu'on supposoit poursuivre Rodgers.

Le Lord Cochrane avoit pris le Commandement du Saturne et devoit faire voile pour l'Amérique du Nord.

Un Mr. McKenzie étoit parti de Londres pour les Quartiers-Généraux des armées alliées le 25 Juin, et on perloit que ses dépêches contiendroient le résultat du Cabinet de

St. James sur les communications qu'il avoit reçues concernant l'Armistice.

FRANCE.

Il paroît qu'on se fait les plus grands efforts en France pour recommencer avec vigueur les opérations de la guerre après l'armistice continué à la mi-Août, comme nous l'avons déjà dit, dans le cas où il ne seroit pas suivi de la paix.

Il étoit tombé de la neige à Metz au haut de la place Napoléon le 4 Juillet. Elle avoit duré pendant 5 à 6 minutes et étoit tombée avec autant de rapidité que dans le mois de Décembre. Pendant qu'il neigeoit à un bout de la place, le soleil luisoit à l'autre.

Le bruit couroit que l'Impératrice et Reine devoit partir pour Mayence où elle devoit rejoindre son époux.

ALLEMAGNE.

Il paroît que les bruits du refus de l'Empereur Alexandre d'accepter l'Armistice, ou de ne l'accepter que pour quinze jours, étoient entièrement faux. Pourtant cette suspension d'opérations ne tenoit pas les guerriers dans l'inaction. Des deux côtés il se faisoit de grand préparatifs pour recommencer les hostilités après l'expiration de l'armistice, quoique non sans quelque espérance d'une paix qui les retirât avec honneur d'une conteste aussi sanglante. Les négociations continuoient. On avoit préparé un logement à Calais le 27 Juin pour un Ministre Anglois, et on attendoit tous les jours à Morlaix un Ambassadeur, qui devoit s'embarquer pour l'Angleterre. On disoit que l'Empereur Napoléon et Alexandre devoient avoir une entrevue à Gitschin en Bohême et que l'Empereur d'Autriche y étoit déjà arrivé pour presser la conclusion de la paix.

Le Prince d'Eckmühl étoit à Hambourg. Son armée avoit été renforcée par un nombre de troupes considérables, Françaises et Hollandoises. Il y étoit sorti une Proclamation déclarant le port de cette ville ouvert à la France et toutes ses dépendances. On travailloit avec la plus grande activité à fortifier cette place et les ouvrages étoient déjà avancés. Outre les troupes et les Citoyens de la ville employés à ces travaux, on avoit mis en réquisition, plusieurs mille paysans de la gauche de l'Elbe.

Les François construisoient devant toutes les places fortes sur l'Elbe des Têtes-de-Pont qui devoient

être défendues par de l'Artillerie. Wittenberg étoit devenu une place formidable. Elle devoit être approvisionnée pour longtems avec Magdebourg, Torgau et Koenigslein.

Le Roi de Bavière avoit établi le 2 Juillet dans les environs de Nymphenberg près Munich, un camp où il avoit 25,000 hommes. Le Duc de Caligione, Angereau, en commandoit le corps d'observation à Wurtzberg. Il recevoit tous les jours des renforts considérables et y avoit beaucoup d'Artillerie.

Le Ministre Autrichien le Comte Mittenich, étoit arrivé à Dresde le 5 Juillet, et avoit déjà eu plusieurs conférences avec le Duc de Bassano.

Les Papiers François, pour marquer l'activité de Bonaparte, rapportoient qu'il avoit visité les fortifications de Magdebourg le 12 Juillet ; à 3 heures après midi il étoit parti de cette ville, et à 6 il étoit arrivé à Dessau où il avoit passé les troupes en revue en arrivant. Le lendemain matin il en étoit parti, et étoit retourné à Magdebourg où étoient campés les trois divisions sous le Gén. Vandamme, et les avoit aussi passés en revue ; il s'étoit de là rendu à Leipzig, y avoit passé la garnison en revue, et en étoit parti après cinq heures pour Dresde, où il étoit arrivé le même soir du 13.

ESPAGNE.

On disoit que le Lord Wellington étoit entré à Bayonce le 18 Juillet. On gardoit le silence sur les affaires de cette partie importante de l'Europe depuis les grands événements du mois de Juin.

ITALIE.

Le Viceroy rassembloit entre la Piave et l'Adige, l'armée d'Italie, composée de trois corps, sous le gén. Grenier. Le 5 Juillet il avoit passé en revue la garnison de Venise, et le 10 il étoit arrivé à Pavie de Turin un convoi considérable d'Artillerie, qui devoit partir le lendemain pour Vérone, où il devoit se trouver une grande partie de l'Artillerie de l'armée d'observation d'Italie.

SUEDE.

Des Suédois continuoient à faire essuyer aux habitans de la Norwege, les plus grandes vexations et les plus sanglants outrages. Leurs croisières prenoient à ces derniers tous les vaisseaux chargés de grains et jettoient le grain

DANEMARC.

Le Danemarck tenoit toujours pour les François. Il étoit parti de la Suède une Ambassade distinguée avec des Ministres Anglois pour porter à Copenhague les propositions auxquelles ces deux puissances étoient disposées à faire la paix avec les Etats Danois. Mais le Ministre Danois Rosenorantz avoit formellement rejeté ces propositions et en conséquence l'Ambassade étoit retournée à Stralsund sans avoir eu permission de débarquer à Copenhague.

Le Gén. Schulemburg avoit été nommé Commandant en Chef des Troupes Danoises, qui devoient faire partie de l'armée du Prince d'Eckmühl.

Toutes communications entre la Suède et le Danemarck étoient interrompues depuis le 20 de Juin.

ETATS-UNIS.

Les Papiers d'Amérique mentionnoient qu'une armée d'environ 15,000 hommes de Milice de l'Ohio, étoient en marche pour se joindre à Harrison, mais qu'après la levée du siège du Fort Meigs par le gén. Proctor une grande partie de ces 15,000 hommes étoient destinés à l'invasion du Canada.

Dans une lettre au Secrétaire d'Etat, le gén. Boyd donnoit quelques détails de notre attaque sur le Fort George le 24 du mois dernier. A notre arrivée leurs piquets s'étoient retirés et il y avoit eu ensuite une petite escarmouche dans la ville, mais ils en avoient reçu peu de dommages. Il ajoutoit que nos troupes, qui étoient toutes sorties selon lui, s'étoient avancées jusqu'à la portée de leurs batteries et qu'ils pensoient que leur intention étoit de donner une attaque générale, mais qu'ayant trouvé leur position trop forte, elles s'étoient retirées sans l'ôser. Il faisoit monter la perte de leur côté à deux hommes tués et à quelques blessés et ne parloit point des prisonniers; du nôtre, un Capitaine du 49e. Regt. et quelques soldats avoient été faits prisonniers.

Le Com. Perry continuoit à croiser sur le Lac Erié et les Américains pensoient qu'il y rencontreroit bientôt notre flotille. S'il étoit victorieux, le Gén. Harrison devoit se joindre à lui pour attaquer le Fort Malden; et on ajoutoit que celui-ci pouvoit faire marcher pour cette Expédition importante, au moins 4,000 hommes de troupes et 3,000 de Milice.

Les troupes Américaines continuoient à s'assembler à Burlington. Le Col. G. D. Young étoit passé à Lansingburg le 27 Aout, dans sa route pour cette place, avec environ 200 hommes d'infanterie, 2 compagnies d'artillerie et 20 chariots de munition.

Mr. J. Blakly, capt. du vaisseau des Etats-Unis Enterprize, informoit le Commandant des Forces navales Américaines L. Hull, Ecr. de la prise du corsaire Anglois le Fly. Il avoit été pris à la hauteur du Cap Porpoise, après une chasse de huit heures.

Par Son Excellence le Lieut. Général Sir GEORGE PREVOST, Baronet, Gouverneur Général et Commandant en Chef dans et sur les Provinces de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, et Commandant des Forces dans les dites Provinces, &c. &c. &c.

PROCLAMATION.

Ayant été représenté à Son Excellence le Commandant des Forces qu'en conséquence du principe nouveau et injuste qu'a adopté le Gouvernement des Etats-Unis, de faire prisonniers de guerre et de mettre sous parole les citoyens paisibles et non armés de ces Provinces, plusieurs Sujets de Sa Majesté, sous ces circonstances, ont été détournés d'accepter de l'emploi dans leurs différentes professions comme Artisans ou autrement, ou d'aider au service public de quelque autre manière que ce fût, dans la crainte de s'exposer au ressentiment de l'Ennemi pour avoir violé leur Parole, Son Excellence prend cette occasion de déclarer publiquement qu'un tel principe n'est point fonctionné par les usages de la guerre parmi les Nations civilisées, et qu'aucune Parole ainsi extorquée de Citoyens paisibles qui ne sont point pris en armes, ne peut être regardée comme obligatoire de leur part ou comme les exemptant d'aucun devoir militaire ou autre qu'ils peuvent être requis de remplir.

Les seuls objets légitimes de prise par terre durant la guerre, tels que reconnus par les Loix des Nations, sont ceux qui sont réellement engagés, en service militaire, ou qui sont trouvés les armes à la main: hors de ces deux espèces de personnes ce n'a jamais été la pratique des nations modernes de l'Europe, de regarder aucunes autres comme sujettes à être emmenées comme Prisonniers de Guerre ou à être mises sous parole.

Il étoit réservé à l'Amérique qui la dernière a pris rang parmi les nations, et à ceux qui agissent sous son autorité, d'augmenter sans nécessité les calamités de la guerre, en assujettissant à ses rigueurs des citoyens paisibles, et en exigeant d'eux des engagements dont la nature est de les empêcher de gagner leur subsistance par leurs professions ordinaires et honnêtes, s'ils les exercent pour le soutien du Gouvernement qui les protège. Afin d'ôter aux personnes, qui étant tombées en la puissance de l'ennemi, ont été obligées d'entrer dans des engagements de cette nature, toute crainte par rapport aux conséquences qui pourroient résulter si elles les violoient, Son Excellence croit nécessaire de déclarer publiquement qu'une parole même légalement prise, ne peut s'étendre qu'au service militaire en arme, soit en Garnison ou en Campagne, des personnes qui la donnent, et ne peut les empêcher de remplir leur devoir ordinaire comme sujets ou d'exercer leurs occupations civiles ordinaires.

Et Son Excellence déclare de plus par le présent que si l'ennemi persiste à agir sur le principe injuste ci-dessus mentionné, et si quelques personnes, (qui, ayant été mises sous parole comme susdit, tombent de nouveau entre les mains de l'ennemi,) sont traitées avec sévérité en conséquence de ce qu'elles ont été employées dans le service public en tout autre manière que celle de porter les armes, Son Excellence ne manquera pas immédiatement d'employer les moyens qui seront en son pouvoir, de transporter des frontières Américaines ceux de leurs Concitoyens qui seront en son pouvoir, et d'user de représailles envers eux avec la même sévérité et la même rigueur qu'ils en auront usé envers aucun des sujets de Sa Majesté sous les circonstances ci-dessus.

Son Excellence croit en même tems de son devoir de déclarer qu'elle a de fortes raisons de croire que dans plusieurs instances, les paroles ainsi prises ont été recherchées par les personnes, les donnant comme des moyens de s'exempter de remplir leurs devoirs de Milice et autres devoirs, et comme d'autres, nonobstant la présente déclaration, pourroient être induits, par des motifs semblables ou pires, à refuser leur assistance dans les travaux publics, Son Excellence se verra forcée d'envoyer toutes ces personnes inutiles et désaffectionnées, hors du Pays à l'ennemi à qui elles croient appartenir comme Prisonniers de Guerre, pour y demeurer comme tels jusqu'à ce qu'elles soient régulièrement échangées.

Donné sous mon Seing et le Seing de mes Armes, à Kingston, ce Quatrième Jour de Septembre, mil huit cent treize.

GEORGE PREVOST,
Commandant des Forces.

Par Ordre de Son Excellence
E. B. BRENTON.

LE SPECTATEUR,

MONTREAL, 23 SEPTEMBRE.

Nous n'avons aucune nouvelle du Haut-Canada cette semaine.

On avoit annoncé dernièrement une victoire remportée par notre flotte sur celle des Américains dans le Lac Ontario; des nouvelles postérieures n'ont point confirmé cette heureuse nouvelle.

Nous avions déjà annoncé dans cette feuille la prise du Capt. De Lorimier près le Fort George, et nous avions dit qu'il avoit été avec beaucoup d'égards, mais nous avons été informés du contraire et que les Américains l'avoit traité avec beaucoup de dureté et tenu extrêmement reserré pendant quelques jours. Cependant sur les menaces de Sir G. Prevost d'user de représaille envers les officiers Américains entre ses mains, son sort a été depuis adouci et il est actuellement traité comme les autres prisonniers.

La nouvelle qui s'étoit répandue de la mort du Capt. Mulcaster et que nous avons annoncée dans notre dernier No. se trouve fautive. Il paroît certain qu'il n'y a eu d'officiers tués dans la rencontre des deux Flottes qu'un Subalterne.

Les Américains continuoient à s'assembler sur les frontières. En conséquence des ordres sortis du Bureau de l'Adjudant Général des Milices, adressés à plusieurs divisions de ce District, leur enjoignant de se tenir prêts à marcher au plus court avis.

Plusieurs Divisions ont déjà reçu les ordres de marcher immédiatement à la rencontre de l'ennemi, qui paroit vouloir s'avancer par la Rivière au Saumon.

On mentionne l'arrivée de 6 cents paires de bœufs sur les frontières et 2 hommes par paire, destinés à faire des travaux nécessaires aux Américains pour se maintenir dans certains postes.

On fait monter le nombre des Américains sur les lignes à 4300 de troupes non-compris la Milice.

Mardi dernier sur les 9 heures du matin le feu a pris à la Maison de Mr. Pierre Moreau, tonnelier à la Pointe à Callière. Il s'est communiqué d'une cuisine à tout le reste de la maison, et malgré un concours nombreux de citoyens zélés qui s'y sont rendus de bonne heure, la Maison a été entièrement consumée ainsi que tous les bâtiments adjacens. Une grande quantité de bois qui se trouvoit dans la Maison et dans la Cour a été brûlée.

Cette maison avoit été bâtie l'an dernier et étoit d'un gout très-élégant; on l'achevoit de couvrir en fer blanc, et n'étoit pas assurée. La perte de Mr. Moreau a été considérable. Plusieurs pauvres familles qui logeoient dans cette même maison, ont aussi perdu tout leur ménage.

A MR. PASTEUR, Imprimeur du Spectateur.

(Encore du Porte-feuille d'un Canadien)

Dis moi, Pasteur, Comment ai-je donc mérité
D'être par maint auteur si rudement tancé,
De voir pleuvoir sur moi, prose, vers satiriques,
De voir de toutes parts mes essais poétiques
En butte à tout plaisant qui cherche à s'égarer
Sur l'innocent plaisir que je prendis à rimer ?
Mais vraiment n'es-tu pas toi-même condamnable,
De s'écarter les vœux du railleur détestable,
Qui de ses traits me perce avec tant de fierté ?
Tu violes les loix de l'hospitalité,
Pasteur, en m'immolant à la gaité publique.
Le Maure vagabond, sur les sables d'Afrique,
S'il m'avoit une fois sous sa tente accueilli,
Pour un nouveau venu ne m'eût jamais trahi.
Ton Spectateur enfin m'ayant servi d'asile,
Je devois me flatter d'y vivre heureux, tranquille.
Ah ! pouvois-je m'attendre à m'y voir déchiré
Par un serpent cruel dans ton sein réchauffé ?
Quel aveugle fureur m'égaré ! Quand j'admire
Moi-même l'art piquant d'un habile satyre,
Les vers ingénieux d'un aimable écrivain,
Qui, cruel, il est vrai, sait de plus d'un trait fin
assaisonner au moins sa verve poétique
Et me faire oublier cette prose gothique
D'un ergoteur glacé qui des bancs prend l'essor
Et raille pesamment en *argumentabor*.
Non Pasteur ! à mes yeux, non, tu n'es pas coupable ;
D'accueillir les talents, je te trouve louable.
Exerce ta censure envers tous, contre tous ;
Donnes un libre cours aux accès du courroux
De l'écrivain malin qui veut se faire lire,
Dans ses écrits, pourvu, que le bon sens, respire.
J'avois cru bonnement que mon jeune Marmot
Quelques bons mots en vers, mon Puritain bigot
Ma fable au Spectateur allant leurrer
Au tribunal du goût pourroient obtenir grâce
Des lecteurs mériter quelq'applaudissement.
Ce sentiment naif se pardonne aisément
Dans un auteur tout neuf. Je suis bien peu coupable
Et ma foi sur ce point je me trouve excusable :
Bien libre à qui me croit la dupe de mon cœur
De faire des efforts pour me tirer d'erreur
Loin de la redouter j'aime assez la satyre
Lorsque je la rencontre en des vers que j'admire
J'applaudis à l'auteur. Qu'il blâme sans pitié
Les erreurs, les travers, la sotte vanité :
Qu'il poursuive en tous lieux les crimes et les vices ;
Qu'il démasque partout les lâches artifices
Que nous voyons regner trop souvent parmi nous.
Puisse-je voir sans cesse un poète en courroux
Armé de tous les traits puissants du ridicule,
Artelindre au loin les fats dans leur chaise currule,
Dans sa juste fureur précipiter les sots
Du superbe sommêt où, ces graves marmots
D'eux même installés exercent leur puissance,
Tiennent de nos destins en leurs mains la balance,
Font, défont à leur gré sa réputation,
De qui ne veut fléchir sous le poids de leur nom.
Mais il devrait montrer un peu plus d'indulgence
Pour le talent naissant, l'ami de la science
Qui fait ses premiers pas dans les rudes sentiers
Du Pindé, dans l'espoir d'y cueillir des lauriers.
D'un esprit vraiment grand c'est le bel appanage
Et de talents plus murs c'est faire un noble usage.
Une humeur trop caustique est d'un esprit bouillant
Qui n'est pas toujours sage autant qu'il est brillant,
Qui se laissant guider par un sombre caprice
Jouet de ses erreurs blâme avec injustice,
De ce genre j'ai vu plus d'un rusé Normand
Dans ses propres filets lui-même embarrassant
Sa marche en ce pays, quoique d'espèce habile
Comme aucun ne l'ignore, en ressources fertile
Surtout pour profiter des sottises d'autrui,
Et sachant avec art ramener tout à lui.
Que j'aie acquis, ou non des droits à l'indulgence
Pour moi-même, l'avis n'est pas mauvais je penso
Il est sincère au moins, s'il y réfléchit bien
Ton poète doit voir que Je suis Canadien,
Ma muse n'a point vu les bords de la Garonne
Et ne connaît jamais la finesse gazonne.

Mais pour cet alphabet qu'il veut m'attribuer
Il a tort, tu le sais, j'ai droit de le nier ;
On outrageoit le goût trop souvent même en France
Et cet œuvre frivoile y prit dit-on naissance,
Pour lui j'aime à le voir en ses aimables vers
Mettre au jour franchement ses sentiments divers.
Ils ne sont pas le fruit d'une aveugle malice ;
A ta feuille, à ton stile il sait rendre justice ;
Tandisque trop souvent, il faut ici briller,
Pour se faire valoir, d'un éclat étranger ;
Que de nos citoyens le mérite importune,
Et qu'un aventurier, chez nous à la fortune,
Avec rapidité peut parvenir sans art,
Surtout s'il a l'honneur d'être un peu Montagnard.
Je me trompe, il lui faut employer la souplesse,
Qu'il flatte, et sans danger il peut manquer d'adresse ;
On le voit triompher, jouir de son bonheur,
Nous memes à longs traits, nous l'enivrons d'honneur ;
Du sort d'un Canadien quelle est la différence !
Loin que de ses talents il ait la récompense
De ses concitoyens ; par eux d'être oublié
C'est un gage trop sur, d'en être maltraité.
Au lieu de la faveur qui se doit au mérite,
C'est, hélas ! trop souvent la haine qu'il excite,
On voit des envieux ignorans, des jaloux
Travailler à le perdre, animer le courroux
Des petits et des grands contre lui ; c'est un tort
Trop commun parmi nous : nous faisons notre sort
Tel fut le fruit amer d'une aveugle ignorance
De nos vrais intérêts, de préjugés d'enfance.
Mais sur notre horizon un nouveau jour reluit ;
Les talens, les vertus pourront goûter le fruit
Qui leur est destiné. Nous deviendrons plus sages,
D'un esprit, d'un sens droit nous saurons faire usages.
Pour notre bonheur à tous, pour celui du Pays,
Des hommes éclairés nous faire des amis.
Mais qui sait cependant si lisant mon ouvrage,
Plus d'un sot contre moi n'exhalera sa rage
Et ne va prononcer que je suis à mon Roi
Rébelle, un mécréant qui n'a ni loi ni loi ;
Parceque dans mes vers, ma muse trop sincère
De sa fausse grandeur dévoilant le mystère,
Et de son importance arrachant le manteau,
Sur son orgueil enfin va porter le flambeau ;
Car à nos jugemens ici bas le caprice
Pre-que toujours préside. Il faut de l'artifice
Pour se faire chérir par de gros parvenus,
Le premier mérite est d'avoir des écus.
Pour leur plaire, avec soin il faut employer l'art
De coquette beauté qui fait user de fard,
Avec un teint flétri paroître encore brillante
Et de mille beautés se rendre étincelante,
Qui déjà sur le point de descendre au tombeau,
Evite le grand jour, ne montre qu'un flambeau,
Et dérobe à l'éclat d'une vive lumière
Ses traits empruntés, porte sa tête altière ;
Mais flatte habilement, trompe jeunes et vieux
De capter les faveurs devenus trop heureux.
Par ce adroit manège, elle fait des conquêtes
Par fois gagne des cœurs et fait tourner des têtes.
En imitant cet art, un célèbre intrigant
Sait piper les faveurs et rire de nos grande,
Mais le temps à la fin, l'expérience éclairé
On ne peut pas forcer tout le monde à se taire...
L'ignorance s'enfuit, chacun connoit ses droits
Sous un Gouvernement qui par d'égaies loix
Donne à la vérité la plus ample carrière.
Il a raison, Pasteur, cet honnête étranger,
Qui dans ses vers charmants, nous exhorte à l'aligner
Accueille ses transports et ses leçons utiles,
A leur donner accès rends tes feuilles faciles.
Puisse-t-il ici bas, digne fils d'Apollon,
De sa Lire souvent faire entendre le son.
Comme il le dit prenons pour constante devise,
" D'aimer qui nous unit, de fuir qui nous divise."
N'ayons tous sans retour qu'un même esprit, qu'un cœur
Pour soutenir nos droits. Qu'une commune voix
Nous enflamme ! Versons notre sang pour le Prince,
Qui protège et soutient notre heureuse Province ;
Fidèle Ses ennemis combattant les guerriers,
Puisse les Canadiens le couvrir de lauriers,
Au Champ de Mars ravir les palmes de victoire,
Ton Poète survivre et chanter notre gloire.
S'il chante mieux que moi, je serai trop heureux
Quand j'en devrais jeter mou Porte-feuille au feu.

UN CANADIEN.